



InfoC@dres

Bulletin d'information de l'Union Fédérale des Cadres F3C

Le droit à un avenir et un emploi pour tous

Deux crises importantes viennent de toucher la jeunesse de notre pays. Après la désespérance exprimée par une partie des jeunes des banlieues, c'est l'ensemble de la jeunesse scolarisée qui a occupé le devant de la scène. Les organisations syndicales de salariés, lycéens et étudiants, ont montré une égale détermination et un véritable souci de responsabilité en centrant leur mobilisation sur la remise en cause d'une mesure qui généralisait et institutionnalisait uniformément la précarité à l'ensemble de la jeunesse.

Les propositions et l'attitude du gouvernement dans cette affaire sont d'autant plus condamnables que c'est pour des raisons de pure compétition politicienne que le gouvernement s'est affranchi de tout dialogue social. Les ordonnances de juillet 2005 instituant notamment le CNE, et la loi créant le CPE sont venues piétiner la loi Fillon fixant le préalable d'une discussion avec les partenaires sociaux avant toute mesure législative ou réglementaire en matière sociale. Une telle situation serait inconcevable sur le plan européen de par le protocole social du traité de Maastricht. Pour la CFDT il est temps que ce principe de saisine préalable des partenaires sociaux devienne la règle.

Mais c'est bien la question de l'emploi qui est au cœur des préoccupations de la CFDT. Génération Précaire a mis en lumière à la fois la difficile intégration de centaines milliers de jeunes diplômés et la difficile insertion dans le monde professionnel. Il convient d'ajouter à cela le handicap cumulatif que connaissent les jeunes diplômés issus des quartiers dits difficiles ou appartenant à ce que l'on nomme pudiquement des minorités visibles. A cela s'ajoutent les extrêmes difficultés rencontrées par les cadres sans emploi qui, à partir de 45 ans n'ont souvent pour seule perspective que de devenir indépendants ou consultants sur des missions de courte durée avec tout ce que cela représente comme précarisation.

Les propositions de changement sont formulées. Elles passent par un développement fort de l'apprentissage et de l'alternance dans l'ensemble des professions et notamment dans les formations d'ingénieurs. Les questions de formation tout au long de la vie peuvent permettre d'assurer à la fois la flexibilité nécessaire dans l'évolution des emplois et des compétences mais aussi de garantir aux salariés une véritable sécurisation de leur parcours professionnel.

C'est sans attendre que la CFDT formule des réponses concrètes et immédiates aux problèmes rencontrés par les salariés qu'ils soient pleinement dans l'entreprise ou dans ses marges comme les stagiaires ou les professionnels autonomes. Ces préoccupations ont été au cœur des débats de la nouvelle Union Fédérale des Cadres de la communication, du conseil et de la culture qui a réuni son premier conseil fédéral en avril dernier.

N°1- Juin 2006

Actu

Professionnels autonomes : De plus en plus, les cadres au chômage, souvent seniors se voient proposer par les entreprises des missions de prestation de services. Comment relever ces missions lorsque le statut travailleur indépendant peut se relever coûteux et peu sécurisant? Suite en page 2.

Stagiaires: Dans le droit fil de la diffusion de la précarité, la pratique de stages à répétition est une façon de disposer à bon compte d'une main d'oeuvre disponible et parfois hautement qualifiée. Suite en page 3.

Zoom

L'UFC a réuni son premier Conseil Fédéral des Cadres les 5 et 6 avril derniers. Suite en page 2.

Sommaire

Conseil Fédéral des Cadres	2
Professionnels autonomes	2
Stagiaires en entreprise	3
PERCO: le bon choix	3
Elections, négo ... En bref	4

Fédération Communication Conseil Culture
47 -49 avenue Simon-Bolivar
75950 Paris Cedex 19
cadres@f3c.cfdt.fr
Tel.: 01 56 41 53 97 Fax: 01 56 41 54 01
Http://cadref3c@canalblog.com

ORGANISATION

Premier Conseil Fédéral des Cadres (CFC) pour la F3C

Composé de représentants des différents syndicats dans les territoires et de cadres salariés dans les entreprises de nos secteurs (La Poste, France Télécom, Cap Gemini, Oracle, AtosOrigin..), le Conseil des cadres F3C reflète la diversité des métiers et réalités professionnelles de notre fédération (managers, ingénieurs, consultants, artistes, journalistes,...). Les préoccupations spécifiques et communes des cadres peuvent donc s'y exprimer, pour déterminer et mettre en œuvre les grands axes de revendications.

Lors de ce premier CFC, les préoccupations exprimées portaient sur des questions d'organisation dans les entreprises, sur l'adhésion et le développement, la diffusion de l'information et les moyens de rencontrer les cadres, le contact avec les jeunes intégrant l'entreprise, le service à l'adhérent.

Outre ces aspects qui ont trouvé écho dans les interventions (prise en charge des cadres dans une PME, à la Poste et France Télécom), c'est également sur l'actualité revendicative que les conseillers ont pu se pencher, comme la préparation de la retraite avec le PERCO, la question des stages en entreprise ou encore la syndicalisation des professionnels autonomes.

Cet événement fut également l'occasion de rappeler le lien qu'assure UFC avec la CFDT Cadres, structure qui réunit les représentants des cadres de l'ensemble des fédérations professionnelles et unions interprofessionnelles de la CFDT. François FAYOL, Secrétaire Général de la CFDT Cadres, y a rappelé la nécessaire confortation de ce lien, notre fédération regroupant près du quart des cadres adhérents à la CFDT.

Ainsi une délégation du CFC a participé aux travaux du Comité National de la CFDT Cadres les 23 et 24 mai, portant sur les « Temps choisis tout au long de la vie ».

Cette revendication chère à la CFDT, et particulièrement aux cadres, nous conduit à reconsidérer la norme de carrière habituelle, faite de disponibilité et de mobilité extrême, synonyme d'une activité exclusive au service de l'entreprise. C'est aussi articuler des choix de vie individuels et la nécessité économique et sociale de travailler plus nombreux et plus longtemps. C'est enfin faire le choix de l'emploi de qualité pour le plus grand nombre et non celui d'un emploi amélioré pour quelques uns.

Le Conseil Fédéral des Cadres a élu le Bureau de l'UFC :

- François David, membre de la liaison Cap Gemini
- François Dissert, Secrétaire fédéral chargé de l'UFC
- Guy Fiorina, responsable cadres Liaison La Poste
- Nicolas- Guy Florenne, trésorier du SNAPAC
- Christiane Grolier, membre de l'USJ (journalistes)
- Daniel Guillot, Secrétaire National responsable UFC
- Mélanie Lechevalier- Pérez, DSC Orange France
- Isabel Lejeune- To, Secrétaire générale syndicat Bas-Normand
- Agnès Mestre, responsable cadres Syndicat Berry-Val de Loire
- Laurent Riche, responsable Cadres Liaison France Telecom
- Pierre Vantorre, DSC TF1

ACTUALITÉ REVENDICATIVE

Professionnels autonomes: la F3C s'engage

Consultants, formateurs, informaticiens, journalistes, photographes, traducteurs, graphistes...Vous êtes de plus en plus nombreux à travailler par choix ou par obligation, à la mission sous des statuts divers : travailleur indépendant, travailleur à domicile, salarié en CDD, intérim, portage salarial, temps partagé, gérant d'une SARL...Ces nouvelles formes d'exercice de l'activité professionnelle se traduisent aujourd'hui par des ruptures de protection sociale, au risque de développer la précarité. Attentive à ces évolutions, la F3C s'engage à vos côtés et a initié plusieurs actions pour sécuriser ces nouvelles formes d'emploi.

Ainsi, de plus en plus, les cadres au chômage, souvent seniors se voient proposer par les entreprises des missions de prestation de services. Comment relever ces missions quand le statut de travailleur indépendant se révèle peut sécurisant? Face à cette situation, de nombreux cadres ont recours à des entreprises de **portage salarial** qui leur permettent de développer une activité autonome tout en bénéficiant du statut de salarié. Pour

autant, ces sociétés se sont développées en dehors de tout cadre légal et ont souvent des pratiques à la limite de la légalité. Pour sécuriser cette nouvelle forme d'exercice de son activité professionnelle, inscrite dans le plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors, la F3C s'engage pour définir par la négociation collective un cadre conventionnel qui permette de garantir collectivement les droits des salariés portés.

D'autres chantiers sont également ouverts autour des coopératives d'activité et d'emploi qui se proposent d'accompagner des porteurs de projet dans la création de leur activité, des groupements d'employeurs, des travailleurs à domicile du secteur de l'édition, des traducteurs littéraires, des correspondants locaux de presse...

Pour en savoir plus, contactez Laurent COQUELIN en charge de ce dossier à la F3C: contacts@professionnels-autonomes.net ou consultez le site www.professionnels-autonomes.net

ACTUALITÉ REVENDICATIVE

Stagiaires en entreprise, une action syndicale nécessaire

Dans le droit fil de la diffusion de la précarité, la pratique de stages à répétition est une façon de disposer à bon compte d'une main d'oeuvre disponible et parfois hautement qualifiée. La généralisation des stages d'application dans les cursus de formation est cependant souhaitable. Cette question intéresse les syndicats d'étudiants ou leurs associations - Génération Précaire a d'ailleurs largement contribué à la mise en lumière de ces problématiques - mais également les organisations syndicales car elles touchent à la fois la formation professionnelle et l'emploi. Pourtant la question des stagiaires est trop souvent occultée des enjeux du dialogue social.

Première étape : bilan des pratiques dans l'entreprise

Des équipes CFDT dans les secteurs de l'édition et l'audiovisuel ont cherché à rendre compte des pratiques de leur entreprise en matière de stage. Ainsi, Larousse et Univers Poche ont effectué un bilan par service sur le nombre, la durée et la rémunération des stages, par rapport au nombre de salariés, en CDD, CDI, ou contrats de professionnalisation. Les résultats ont été soulevés au CE et les DP ont demandé la réception d'un email d'annonce à chaque nouvelle arrivée de stagiaire. Hachette Livre a quant à elle adressé un questionnaire à tous ses stagiaires renseignant sur leur âge et formation, le descriptif du stage, l'encadrement et les conditions de travail. Les résultats sont alarmants : conventions de stage s'étalant de 6 mois à un an, des services comptant autant de stagiaires que

de permanents, de nombreux stages acceptés par le stagiaire à défaut d'une offre décente de travail. Outre un effort sur la prise en charge des jeunes, les délégués d'Hachette veulent désormais faire apparaître les gisements de postes cachés par l'inflation de stagiaires. Enfin, notons l'initiative des associations de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel, qui dans leur manifeste « pour une réelle transmission de [leurs] savoir-faire et un juste accès à [leurs] métiers », ont mis au grand jour la présence inflationniste des stagiaires et ses effets sur la profession, et fixé par conséquent les conditions pour l'établissement de conventions de stage.

La prise en charge syndicale passe par l'accueil et l'encadrement

La CFDT va se lancer dans une vaste campagne intitulée « Stages zéro défaut ». Les interventions sont à mener :

- dans les branches professionnelles pour agir sur les politiques de formation professionnelle
- dans les universités et organismes de formation, pour les engager via les conseils d'administration à mieux suivre l'évolution des stagiaires
- dans l'entreprise, par un bilan sur la pratique de stages et ses conséquences sur l'emploi, par l'accueil et l'encadrement des stagiaires, et la distinction entre les vrais stages (inscrits dans le parcours de formation) et les faux stages, effectués à défaut de contrat de travail. Le cadre CFDT peut être aussi le tuteur efficace qui permettra la réussite d'un stage.

PERCO, le bon choix pour la CFDT

Le CFC a examiné les enjeux d'évolution de certains régimes de retraite. Selon notre âge, nous nous sentons plus ou moins concernés, mais nous ne pouvons pas rester indifférents. Avec deux actifs pour un retraité, le modèle construit à l'aube de la deuxième moitié du siècle précédent, basé sur la reconstruction et le baby boom, est devant de sombres perspectives et des risques de déséquilibres importants. Les cadres sont particulièrement concernés par les problèmes de garanties de revenus de remplacement.

La seule répartition ne permettra pas d'assurer le maintien du taux de remplacement et particulièrement pour les cadres. En matière d'épargne retraite, deux types d'instruments ont été élaborés, l'une s'adressant à tout un chacun, le PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire), l'autre concernant les salariés et prévoyant plusieurs mécanismes (PERCO : Plan d'Epargne Retraite Collectif, PERE : Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise ...) tous assortis de mesures fiscales plus ou moins incitatives et permettant des abondements par l'entreprise, assortis de défiscalisation.

La CFDT privilégie le PERCO car il permet aussi une sortie de rente et/ou en capital, et se construit sur la base d'un accord collectif.

Ces produits d'épargne longue constituent des enjeux importants pour les organisations syndicales. Tout d'abord parce que c'est l'argent des salariés, et qu'il importe qu'un contrôle réel et sérieux soit exercé sur cette épargne mais aussi parce que ce sont des instruments financiers considérables et qui comptent dans le jeu économique. Avec le comité intersyndical d'épargne salariale (CIES), nous avons fait le pari réussi d'un investissement sûr pour les salariés qui soit aussi socialement responsable.

Le débat ayant fait suite à la présentation du sujet par AUDIENS, organisme de prévoyance, a permis de faire le point sur notre engagement dans le domaine de l'épargne salariale. C'était également l'occasion, pour les membres du CFC, originaire de France Télécom, de présenter le récent accord sur la mise en œuvre d'un PERCO dans ce groupe.

EN BREF

Rémunérations

OSCAR: un service pour suivre son salaire

Le panel OSCAR, mis en œuvre par l'Observatoire des Cadres, fournit des données globales d'évolution du salaire de cadres à partir de données individuelles. Il permet une connaissance des composantes de la rémunération de l'ensemble des cadres. En s'inscrivant au panel (confidentiel et gratuit), chaque cadre est triplement gagnant:

- Il suit les évolutions de son propre salaire
- Il dispose d'éléments comparatifs fiables
- La CFDT est mieux outillée pour négocier les rémunérations.

Inscriptions, **avant le 15 juin (!)** et informations sur le site de la CFDT Cadres :

<http://oscar.cadres-plus.net/site/index.php>

Emploi

Gestion Prévisionnelle des Emplois à France Telecom

Après plusieurs mois de négociation, les discussions sur la GPEC se sont soldées par un échec. Dans un contexte de développement des parts de marché des concurrents de l'opérateur, il convenait de garantir les conditions de mobilité, de formation, de développement et d'encadrement du télétravail. De vraies avancées ont pu intervenir au cours de cette négociation, mais sur les questions de gestion de l'emploi et de la mobilité France Télécom a choisi de rechercher, en vain, la seule satisfaction des marchés financiers, en annonçant des suppressions d'emplois supplémentaires, puis en réorganisant complètement la présence territoriale de l'entreprise et les lieux de contrepuvoir. Les dirigeants de l'entreprise ont montré ainsi un véritable mépris pour le dialogue social. Il convient de rétablir la confiance entre l'entreprise et ses salariés et en tout premier les cadres. La CFDT s'emploiera à la reprise du dialogue social plus que jamais nécessaire dans un contexte de réorganisation. Ce fut l'objet d'ailleurs de discussions récentes auprès de Guy Lombard, Président de France Télécom.

Recrutement des cadres: bilan et perspectives

L'APEC a publié ses perspectives de recrutement de cadres par région, secteur, fonction et de la taille des entreprises. En 2005, le recrutement des cadres a profité avant tout aux cadres confirmés (47%), pour des postes de commerciaux (22%) ou informaticiens en premier lieu. Les intentions de recrutement de cadres en 2006 sont toujours plus favorables au secteur des services, tandis que celui de la construction devrait connaître la plus forte hausse. L'APEC est un organisme paritaire où siège la CFDT Cadres. Les études perspectives par région sont disponibles auprès de votre syndicat. Plus d'informations sur www.apec.fr.

Elections

Banque Postale: La CFDT remporte les premières élections à La Banque Postale et confirme sa place de 1^{ère} organisation dans le secteur bancaire chez les cadres. L'obstination CFDT à faire émerger de nouvelles garanties pour le personnel lors de son transfert à La Banque a su convaincre.

Technip: Dans le numéro 1 de l'ingénierie pétrolière, la CFDT, avec 38%, est passée devant la CGT (36%), aux élections 2006. La progression de la CGC semble être stoppée au profit de la CFDT. Ce résultat est d'autant plus important que la CGT était historiquement l'organisation syndicale dominante chez Technip avec une influence forte de l'UGICT .

Négociations

Syntec, pas d'accord sur le travail de nuit: les organisations syndicales, pour une fois unanimes, s'opposent au projet Syntec sur le travail de nuit habituel et exceptionnel qui, de plus, est en deçà de ce que nous avons refusé de signer l'an dernier. La délégation CFDT s'est engagée à fournir aux partenaires sociaux une contre proposition.

Accenture: La CFDT signe dans cette SSII, qui va prendre la tête de Syntec Informatique, un accord sur le travail du dimanche. Cela augure-t-il d'une reprise du dialogue social sur cette branche ?

Experts Comptables: La CFDT ne signera pas l'accord salaire en raison de la non prise en compte de notre demande de versement d'un bonus pour l'ensemble des salariés de la branche. Par ailleurs, les premiers niveaux de la grille repasseront sous le SMIC, dès juillet 2006, tandis que la garantie de salaire des cadres au forfait reste en dessous du plafond de la Sécurité Sociale. Néanmoins, en raison de l'augmentation substantielle des salaires réels dans les petits cabinets, la F3C CFDT n'exercera pas son droit d'opposition.

International

Le 13^è Forum des TIC d'UNI Europa, organisé avec le Comité mondial d'UNI cadres se tiendra à Barcelone du 19 au 21 juin. Une délégation F3C participera à cette réunion qui portera sur les défis à relever pour les cadres dans l'anticipation et la gestion des changements dans les TIC.

Directeur de la publication: Hervé MORLAND
Directeur de la rédaction: Philippe DEBRUYNE
Rédacteur en chef: Daniel GUILLOT
Rédacteur en chef adjoint: François DISSERT
Secrétaire de rédaction: Morgane CANTRELLE